

Manifeste pour droit à l'avortement sûr et légal dans le monde

Chaque année à travers le monde, plus de 20 millions de femmes interrompent leur grossesse dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées. Ces avortements à risque entraînent le décès de près de 50 000 femmes, tandis que 8 millions d'autres souffrent d'invalidités temporaires ou définitives.

Malgré cette sinistre réalité, de nombreux Etats s'obstinent à ne pas vouloir regarder en face ce problème majeur de santé publique et refusent de reconnaître aux femmes le droit à disposer de leur corps. Pourtant, comme le rappelle régulièrement l'Organisation Mondiale de la Santé, interdire l'avortement ne produit aucun effet dissuasif sur le recours à l'IVG. Les politiques restrictives n'ont pour seule conséquence que d'exposer les femmes à des risques qui peuvent se révéler dramatiques pour leur vie ou leur santé.

Parce qu'en tant que médecins, nous connaissons et sommes directement confrontés aux dangers et complications graves auxquels sont exposées ces millions de femmes, nous sommes convaincus de la nécessité d'agir en faveur d'un meilleur accès à la contraception moderne et à l'avortement sûr et légal dans le monde.

Il y a 40 ans, en France, alors que l'interruption volontaire de grossesse était encore interdite, nos confrères signataires du manifeste des 331 s'exprimaient ouvertement pour la reconnaissance du droit à l'avortement et déclaraient publiquement avoir pratiqué ou aidé à pratiquer des IVG. Inspirés par leur engagement et convaincus du caractère universel de ce droit, nous nous mobilisons aujourd'hui pour que le choix d'avoir ou non des enfants puisse être une liberté partagée par toutes les femmes, sur tous les continents.

Le 22 septembre prochain, lors de l'assemblée générale des Nations Unies, une session spéciale sera organisée afin de célébrer les 20 ans de la conférence du Caire, tournant décisif dans la reconnaissance des droits en matière de santé sexuelle et reproductive. En vue de cette échéance majeure, nous appelons la France et tous les pays ayant promu ces droits à saisir cette occasion pour réaffirmer avec force, sur la scène internationale, leur attachement à ces valeurs.

La conférence du Caire+20 est une opportunité unique pour les Etats de prendre de nouveaux engagements en vue de réduire les complications et la mortalité liées aux avortements clandestins. Nous leur demandons en conséquence d'envisager toutes les mesures nécessaires pour éliminer les barrières qui privent les femmes et les jeunes-filles d'un accès effectif à l'IVG légale et médicalisée ; et d'améliorer l'accès à l'information et aux méthodes de contraception, en particulier pour les adolescentes, afin de mieux prévenir les risques de grossesses non prévues et développer un choix éclairé des jeunes, des adultes et des couples en matière de contrôle de leur fécondité.

Toutes les 10 minutes à travers le monde, une femme meurt des suites d'un avortement illégal et dangereux. Il est temps d'agir.